

Public

Les enfants âgés de 2 ans 1/2 (ou entrés à la maternelle) à 6 ans sont accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'inclusion d'enfants en situation de handicap se fait au travers d'un protocole d'accueil individualisé réalisé avec la famille.

Il permet de définir les modalités d'accueil nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

La journée type

7h30 à 9h : Accueil des enfants au centre durant les vacances; temps libre (lecture, dessin, jeux).

9h : Petit déjeuner donné par la famille
9h30-11h30 : L'équipe pédagogique accompagne les enfants dans les activités sur des thématiques spécifiques.

12h : Mercredi navettes écoles cantine.
12h-13h30 : Repas.

13h30 -14h : Repos pour les plus petits et /ou temps calme pour les plus grands.

14h-16h30 : Activités créatives, sportives et culturelles- Rangement / Goûter.

16h30-17h00 : Retour sur la journée / chansons

17h-18h30 : Accueil du soir et départ des enfants.

L'Équipe pédagogique

L'équipe de direction est responsable de la structure et garante du projet pédagogique :

- la directrice : Christelle Harang
- la directrice adjointe : Laury Jacquin

- La référente accueil inclusion : Ariane LEMATTRE
Elle centralise les informations sanitaires des enfants suivis par la MDPH ou avec un PAI. Elle assure un suivi de ces enfants et fait le lien avec les institutions.

L'équipe d'animation est composée d'atsems travaillant sur les écoles maternelles à l'année. Une animatrice référente à l'année (et stagiaires) sont intégrés à l'équipe. Ils accompagnent les enfants durant les activités.
Un membre de l'équipe formé au PSC1 assure le suivi sanitaire.

L'équipe agit avec professionnalisme : respect, dynamisme et enthousiasme afin d'assurer la sécurité affective, morale et physique de chaque enfant.

L'encadrement répond aux normes de sécurité et/ou diplômes spécifiques pour leurs activités agréées par le SDJES.

Les partenaires de l'accueil de loisirs

Un partenaire essentiel : les familles.
Afin de construire une coéducation pour les enfants, les familles peuvent à tout moment rencontrer l'équipe d'animation pour échanger sur le bien être de celui-ci. De leurs côtés les parents s'engagent à inscrire leur enfant, à respecter les horaires et les jours pour lesquels ils se sont acquittés du règlement. Ils veillent à ce que l'attitude de leur enfant soit conforme à la vie en collectivité.

Les institutions : CAF, Le Conseil Départemental, La médiathèque intercommunale, les directions culturelles, sportives et techniques, la résidence Pierre Estève...

Les associations : De nombreuses structures associatives interviennent afin de proposer aux enfants diverses activités sportives, culturelles et éducatives spécifiques.

Les organismes privés : L'accueil de loisirs se déplace vers différentes structures culturelles : cinéma, patinoire, musées, ...

Des intervenants sous convention (activités sportives, culturelles, adaptées...) font découvrir aux enfants d'autres univers.



Ville de Castelnau-d'Aud

Direction Education Jeunesse

Mémo PROJET PÉDAGOGIQUE ANNÉE 2024

ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT
(A.L.S.H) 3-6 ans
Ecole Jean Moulin maternelle
24 avenue Maréchal Juin
11400 Castelnau-d'Aud

DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE
41, rue du Général DEJEAN
11400 CASTELNAU-D'AUD
Tél. : 04.68.94.58.36.
www.ville-castelnau-d-aud.fr



imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Le projet éducatif de Castelnaudary

C'est un document établi par les élus de la ville de Castelnaudary afin de présenter les orientations éducatives de la ville.

Il permet, avec les structures d'accueil et les moyens mis en œuvre, d'apporter durant les étapes de la vie de l'enfant, un développement harmonieux. Ils contribuent ainsi à faire d'eux des citoyens responsables, libres et respectueux des autres.

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) et « Plan mercredi »

Il s'agit d'une convention établie entre la Mairie, le préfet de l'Aude, les services de l'Éducation Nationale et la CAF. Il vise à proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

C'est Quoi?

Ce document est la base de construction de l'Accueil de Loisirs en référence au projet éducatif et au PEDT. C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et les familles.

Pourquoi?

Il permet à chacun de connaître les objectifs poursuivis lors des temps d'accueils par des activités de loisirs, de découvertes, d'apprentissage, de rencontres... Il définit les modalités de fonctionnement et permet de donner du sens aux activités proposées.

Pour Qui?

Élaboré par l'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le projet pédagogique concerne toutes les familles d'enfants accueillis à l'ALSH école Jean Moulin Maternelle.

En animation, on fait quoi ?

Des projets d'activités adaptées sont proposés aux enfants dans divers domaines :

- des jeux sous différentes formes, animations de découvertes
- des ateliers d'expressions, manuels, artistiques et scéniques
- des activités physiques et sportives,
- des ateliers intergénérationnels et inter secteurs
- des sorties à Castelnaudary et à l'extérieur.

De ces projets d'activités en découle les souhaits des enfants mais aussi de l'actualité (saison, évènements, fêtes...). Ils répondent à des valeurs sociales et éducatives et sont réalisables au vu du budget alloué. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque fin d'activité.

Les quatre objectifs pédagogiques

Favoriser le respect

Amener l'Enfant à respecter les règles de vie sociale

Projet Cinéma et Spectacles à chaque vacance : Permettre à l'enfant de développer son sens critique et de verbaliser ses émotions.

Favoriser l'inclusion et le bien vivre ensemble

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement

Projet Intergénérationnel: Toute l'année échange avec la cité Pierre Estève. Jeux et goûters lorsque nous sommes invités par nos seniors. Ateliers de motricité lorsqu'ils viennent nous rendre visite (poterie, couture...).

Accompagner vers l'Autonomie

Permettre à l'enfant de devenir responsable, acteur de sa journée et de ses projets

Projet passerelle avec l'ALSH Prosper Estieu et la MJFP: Permettre à l'enfant de participer à des jeux de cohésion avec leurs futurs camarades dès le passage en CP.

Favoriser l'expression de l'enfant

Tendre vers la Citoyenneté

Accès aux loisirs pour tous